



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de rentrée SBSSA 2023- 2024

Sciences biologiques et sciences sociales appliquées



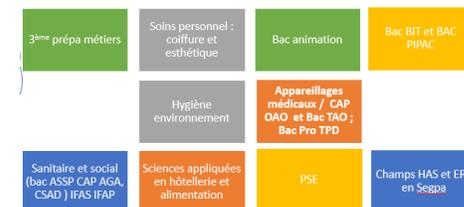
Nous sommes heureuses de vous proposer cette année une lettre de rentrée plus interactive sous un format renouvelé.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire et restons à votre écoute pour vous accompagner du mieux possible dans vos missions.

Pour naviguer dans le diaporama, il suffit de cliquer sur le pavé coloré pour accéder au contenu puis de cliquer en bas à droite de la diapo pour revenir au menu ou changer de pages. Des nombreux liens sont disponibles et les encadrés en pointillés dirigent vers des ressources sur internet.

Bonne exploration

Les IEN SBSSA



POLITIQUE NATIONALE ET ACADÉMIQUE

PREAMBULE

Réforme du lycée professionnel

Nouveau projet académique

Circulaire de rentrée ministérielle

Ecole Académique de la formation continue (PRAF)

Accueil stagiaires

Evaluation des enseignants

Autoformation et Entrée dans le métier

CNR

@Contact IEN

Les inscriptions aux concours d'enseignants ouvriront le **3 octobre prochain** pour une durée de cinq semaines, soit **jusqu'au 9 novembre 2023**.



FILIÈRES ET ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES



EDUCATIONS TRANSVERSALES

EDUCATIONS TRANSVERSALES

EDD

PIX

Ecole inclusive

Santé sécurité

Pédagogie et
PFMP

ECOLE
PROMOTRICE
DE SANTE

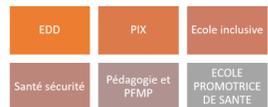
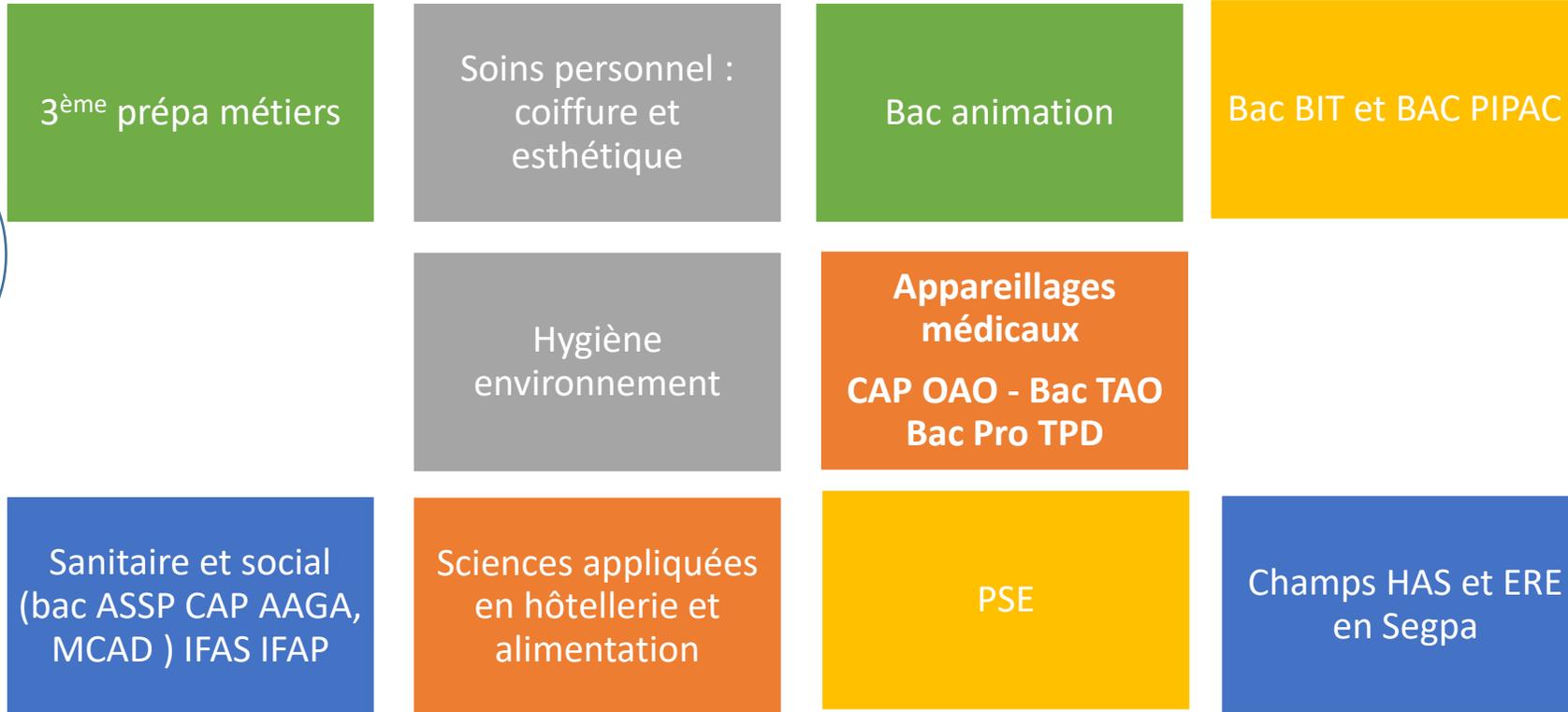


← POLITIQUE NATIONALE ET ACADÉMIQUE



FILIÈRES ET ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES

Les Mentions Complémentaires changent de noms et deviennent certificat de spécialisation à partir du 1 janvier 2025



← EDUCATIONS TRANSVERSALES



→ POLITIQUE NATIONALE ET ACADÉMIQUE

PREAMBULE

Chères enseignantes et chers enseignants de lycée professionnel,

En cette rentrée scolaire, le ministre de l'Education nationale a rappelé la volonté d'œuvrer au service d'une Ecole protectrice et émancipatrice, qui engage chaque membre de l'institution scolaire dans la promotion, la protection et la transmission des principes et valeurs de la République. Cet objectif, qui constitue la mission première de l'Ecole (art. L 111-1 du *Code de l'Education*), suppose un accompagnement des élèves tout au long de leur parcours au travers de réflexions, d'engagements et d'actions sur de nombreuses thématiques : la laïcité, l'éducation aux médias et à l'information, l'égalité filles-garçons, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations, l'éducation à la défense, la démocratie scolaire, les questions à enjeux mémoriels, l'éducation au développement durable. Si nombre de projets peuvent être menés à l'échelle d'un établissement au travers de différentes instances (CVC, CVL, CESCE notamment), nous rappelons combien chaque discipline contribue activement à la formation du citoyen, comme en atteste l'ouvrage collectif coordonné par l'IGESR *La République à l'Ecole* (<https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>).

Dans les lycées professionnels, cette nouvelle année scolaire est également marquée par la mise en place de la réforme de l'enseignement professionnel, dans la suite de la transformation de la formation professionnelle (TVP), dont les dispositifs restent en vigueur. Les 12 mesures se déploieront progressivement sur les prochaines rentrées. Dès cette rentrée, si leur établissement s'est engagé dans la démarche, certains d'entre vous peuvent être concernés par le renforcement des fondamentaux (effectifs réduits en français et en mathématiques en classe de seconde, heures supplémentaires en première et terminale), l'offre d'options nouvelles en classe de terminale ou encore des dispositifs avec des partenaires pour accompagner l'insertion professionnelle. Par ailleurs, un plan de formation des enseignants de lycée professionnel sera déployé sur des pratiques issues de l'expérimentation ProFAn.

Les inspecteurs, IEN ET et IEN EG, restent comme toujours à vos côtés pour vous accompagner dans vos missions et dans l'évolution de la voie professionnelle.



LETTRE DE RENTREE MINISTERIELLE

Bulletin officiel n°27 du 6 juillet 2023

Une priorité absolue : faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels

Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages

De la France rurale aux Quartiers 2030, lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires

Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive

Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble »

COMMUNICATION AVEC LES INSPECTRICES

Béatrice Frottier : beatrice.frottier@ac-toulouse.fr

Claire Laffont : claire.laffont-clamens@ac-toulouse.fr

Sylvie Lesclauze : sylvie.lesclauze@ac-toulouse.fr

Rappel des usages de communication

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique nom.prénom@ac-toulouse.fr, à utiliser pour tous les contacts avec l'institution. Il est impératif pour une communication directe que tous les enseignants puissent **activer** leur messagerie électronique.

A ce propos, nous utiliserons systématiquement et exclusivement cette adresse académique pour communiquer avec les enseignants.



Modalités d'accueil des stagiaires 2023-2024

Stagiaires en responsabilité de leurs classes: Ils bénéficieront de l'accompagnement d'un tuteur enseignant de la discipline:

- Les lauréats du concours titulaires d'un master MEEF ou avec une expérience d'enseignement exercent à temps complet
- Les lauréats du concours non titulaires d'un master MEEF et sans expérience d'enseignement exercent à mi-temps (8 à 10h)

Stagiaires étudiants: Ils effectueront des stages dans les classes sous la supervision de leur tuteur

- Les étudiants en master 1 seront en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) pour une durée de 3 semaines deux fois dans l'année (à l'automne et au printemps).
- Les étudiants en master 2 effectueront un stage filé de 2 jours par semaine, toute l'année scolaire dans des établissements supports.

Sur proposition du corps d'inspection les formateurs de l'INSPE vous contacteront pour les modalités de mise en œuvre. Nous vous remercions de votre implication et de l'accueil que vous réserverez à ces stagiaires.

EVALUATION DES PERSONNELS

- Les enseignants titulaires qui relèvent du protocole **PPCR** (parcours professionnel carrière et rémunération) ont été informés via leur messagerie professionnelle et IPROF de la tenue d'un rendez-vous de carrière pour l'année 2023/2024.

La visite et l'entretien seront programmés dans l'année scolaire par les IEN

Pour rappel, les informations et conseils utiles:

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

- Les professeurs stagiaires feront l'objet d'une visite et/ou d'une inspection par le corps d'inspection selon les modalités qui leur ont été présentées lors de la journée d'accueil à l'INSPE.

- Des professeurs contractuels feront l'objet de visites réglementaires leur permettant d'évoluer dans leur rémunération selon le Décret n° 2016-1171 du 29/08/2016 relatif aux agents contractuels.



PROJET ACADEMIQUE 2023-2026

2023 — 2026

NOS AMBITIONS

académie de Toulouse

DES SAVOIRS POUR S'ÉLEVER

PLUS QU'UN MÉTIER

UNE PROMESSE D'AVENIRS

FORCER LE DESTIN



Des savoirs pour s'élever

AU CŒUR de la réalité de la classe

- 08 **DÉVELOPPER** UNE CULTURE COMMUNE DE L'ÉVALUATION
- 09 **SE FORMER** POUR PARTAGER LES RÉUSSITES

OSONS la créativité !

- 10 **LIBÉRER** LES INITIATIVES
- 11 **REPENSER** LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

TENIR la promesse républicaine

- 12 **FAIRE CAUSE COMMUNE** POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS
- 13 **DES ÉLÈVES ENGAGÉS** POUR MIEUX PENSER LE MONDE

Plus qu'un métier

UNE RENCONTRE déterminante

- 18 **DÉVELOPPER** UNE CULTURE DE L'ACCUEIL
- 19 **SAVOIR ATTIRER** DE NOUVEAUX TALENTS

UNE DYNAMIQUE professionnelle soutenue

- 20 **FORMER** AU PLUS PRÈS DES BESOINS
- 21 **FAIRE VIVRE** LES RÉSEAUX

UN ACCOMPLISSEMENT professionnel essentiel

- 22 **PORTER, À CHACUN,** ATTENTION ET CONSIDÉRATION
- 23 **PERMETTRE L'EXPRESSION** DE TOUS LES TALENTS



Une promesse d'avenirs

UNE ÉCOLE où tout devient possible

- 28 **TRAVAILLER** LES COMPÉTENCES À S'ORIENTER
- 29 **S'EMPARER** COLLECTIVEMENT DU PARCOURS AVENIR

L'EXCELLENCE à la portée de tous

- 30 **SUSCITER** ET ACCOMPAGNER L'AMBITION
- 31 **ÉLEVER** LES NIVEAUX DE QUALIFICATION

UN HORIZON partagé

- 32 **STRUCTURER** LA COOPÉRATION AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE
- 33 **BÉNÉFICIER** DE L'EXPERTISE DES RÉSEAUX

Forcer le destin

UN IMPÉRATIF de justice scolaire

- 38 **PRENDRE EN CONSIDÉRATION** LES OBSTACLES À SURMONTER
- 39 **MISER SUR** L'INGÉNIOSITÉ

DES ALLIANCES au service de l'équité

- 40 **CONNECTER** LES RÉSEAUX
- 41 **ŒUVRER** AUX CÔTÉS DES PARENTS

DE LA COMPENSATION à l'émancipation

- 42 **EXIGER** DES APPRENTISSAGES AMBITIEUX
- 43 **RENDRE ESSENTIELLES** LES EXPÉRIENCES CULTURELLES



Ecole Académique de la Formation Continue: inscription au PRAF

L'organisation de la formation continue évolue avec la nouvelle **école de la formation continue** (EAFC) qui remplace les services de la DAFPEN. Les modalités d'inscriptions changent avec des abonnements et des inscriptions tout au long de l'année.

Cliquez pour accéder à l'application SOFIA via le portail ARENA



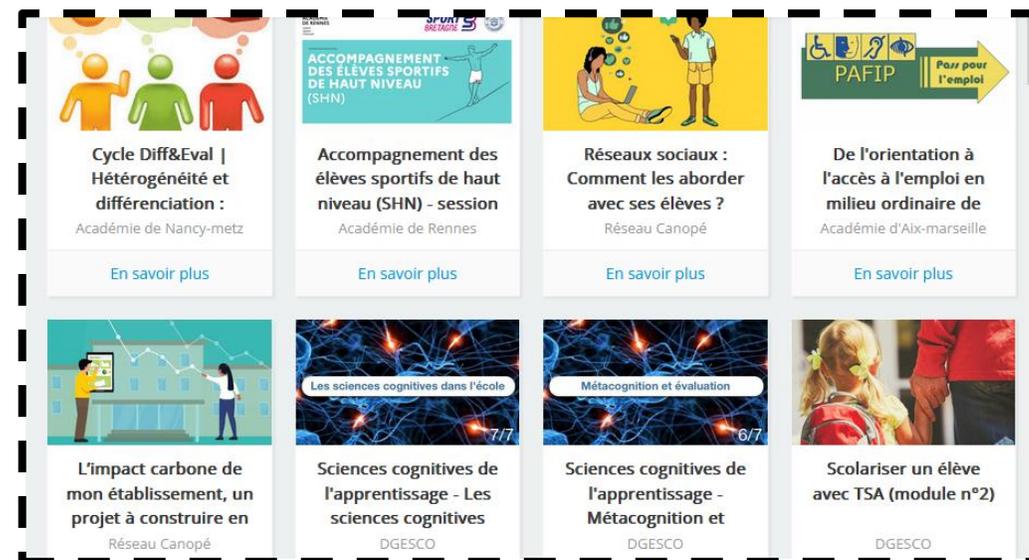
AUTOFORMATION



De nombreux parcours de formation sont disponibles en accès libre pour de l'autoformation sur m@gistere

Un parcours national est disponible pour les nouveaux enseignants : STAGIAIRES ET CONTRACTUELS

<https://magistere.education.fr/f1320>



Enseigner dans le second degré : accompagnement à la prise de poste

Télécharger en PDF Lien de l'offre Je souhaite accéder à la formation

Domaine champs disciplinaires

Description

Parcours destiné à l'accompagnement à la prise de poste des enseignants dans le second degré.

Ce parcours propose différents types de ressources : textes, films de situation de classe enrichies, capsules vidéos, podcasts, infographies..., afin de fournir aux enseignants débutants des connaissances, des repères, des méthodes et des outils à même de favoriser leur entrée dans le métier. Ce parcours en autoformation est un

Télécharger en PDF Lien de l'offre Je souhaite accéder à la formation

Réforme du lycée professionnel CNR Création de lycées professionnels EAFC Communication Nouveaux projets académiques

12 MESURES POUR FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR POUR LES JEUNES ET LES ENTREPRISES

Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023, conformément à l'engagement du président de la République.

Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :

- rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;
- démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

La réforme de la voie professionnelle



- À quoi ressemblera le lycée professionnel de demain ?
- Mieux accompagner chaque lycéen professionnel et lutter contre le décrochage
- Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour toute notre économie
- Donner à l'équipe éducative des moyens pour agir
 - Valoriser l'engagement des professeurs
 - Repenser la formation de l'équipe éducative



La Transformation de la voie professionnelle continue son déploiement

Les dispositifs de la TVP continuent à être mis en œuvre, Retrouvez l'ensemble de ces dispositifs sur la page de l'académie

En cliquant sur l'image ci contre

L'accompagnement renforcé est particulièrement à investir en lien avec la mesure 5 de la réforme



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

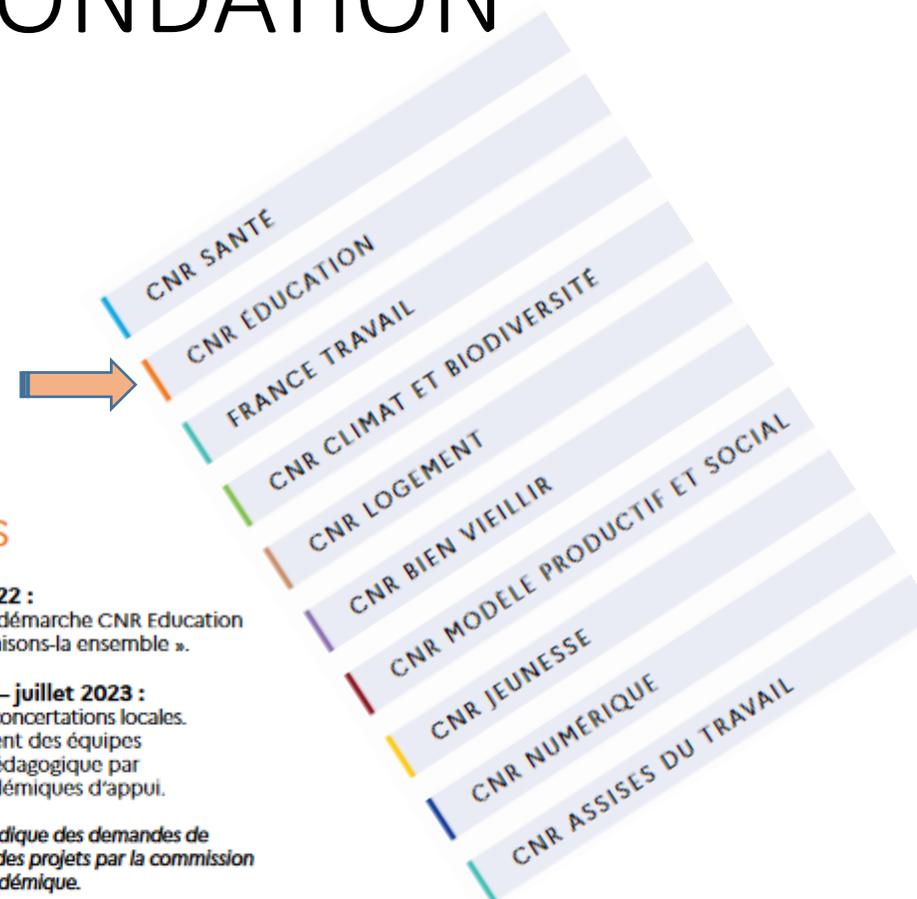
La démarche CNR « Notre école, faisons-la ensemble » a pour objectif de faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles et collectives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, ainsi qu'à réduire les inégalités. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et à leurs partenaires et se traduit, sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de leur école, collège, lycée.

Le CNR éducation permet à tous les établissements de mener une réflexion et d'engager des projets qui peuvent être financés



En dates

- **Septembre 2022 :**
Impulsion de la démarche CNR Education « Notre école, faisons-la ensemble ».
- **Octobre 2022 – juillet 2023 :**
Lancement des concertations locales. Accompagnement des équipes éducatives et pédagogique par les équipes académiques d'appui.
 - ➔ Examen périodique des demandes de financement des projets par la commission d'examen académique.
 - ➔ Valorisation des pratiques inspirantes.
- **Novembre 2022 :**
Mise en ligne de la plateforme de recueil et de suivi des intentions de concertation.
- **Décembre 2022 :**
Mise en ligne de la plateforme de dépôt des projets.



CNR académie de Toulouse

ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Innovation expérimentation
Conseil Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation

La mission CARDIE Trouver de l'inspiration Osons l'innovation Expérimenter Se former S'informer

ACCUEIL / NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

Notre école, faisons-la ensemble

Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche pour « faire notre école ensemble ».

« Notre école, faisons-la ensemble », c'est :

- Une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes ;
- Un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- Une démarche ouverte dans le temps : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche pourra cependant être initiée par les équipes à tout moment.

Comment s'engager dans la démarche ?

Dès à présent, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.

Contact mail Cardie :
cardie at ac-toulouse.fr

Sabine Aligé et Valérie Teste

Retrouvez l'ensemble des informations pratiques sur le site de l'académie. Lien en cliquant sur l'image de gauche

LA CARDIE fait maintenant partie du CNR

61 projets financés dans l'académie de Toulouse

COMPETENCES NUMERIQUE DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS

Les compétences numériques sont à mettre en œuvre par tous les enseignants dans toutes les disciplines. Elles sont détaillées dans la page eduscol ci-dessous (lien en cliquant sur l'image)

CRCN CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES FICHE MÉMO

UN RÉFÉRENTIEL À DESTINATION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE, DU COLLÈGE ET DU LYCÉE AINSI QUE DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES ADULTES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CRCN est :

- basé sur les **programmes d'enseignement**
- en cohérence avec le DIGCOMP, **référentiel européen partagé** par l'ensemble des États membres

La mise en relation des référentiels nationaux et européens vise à une meilleure reconnaissance d'une **nouvelle certification** hors des frontières nationales et à faciliter la mobilité des personnes certifiées par le dispositif

Tous les enseignements sont à même de mobiliser des outils et ressources numériques participant à la construction de ces compétences

5 DOMAINES
16 COMPÉTENCES

8 NIVEAUX de maîtrise
(1 à 5 pour l'enseignement scolaire)

UNE PROGRESSIVITÉ DES NIVEAUX DE MAÎTRISE
Plusieurs facteurs sont pris en compte simultanément :

- le degré de familiarisation de l'élève avec la **situation** proposée (simple, courante, nouvelle)
- la complexité des **pratiques** avec les outils numériques (élémentaire, complexe)
- le degré d'**autonomie** (avec aide, seul, partagé avec d'autres)
- la complexité des **procédures** (application, élaboration) et des buts à atteindre
- les **connaissances** nécessaires à leur mise en œuvre

À retrouver en ligne :

- Pages eduscol : https://frama.link/cron_eduscol
- Document d'accompagnement du CRCN : https://frama.link/cron_doc_accompagnement

Sommaire

Actualité

Repères pour enseigner

Évaluer les compétences numériques

À consulter

Développer les compétences numériques des personnels enseignants et d'éducation

Dans la même rubrique

→CRCN - Parcours enseignants

Enseignants - Mettre en œuvre le cadre de référence des compétences numériques



De la maternelle au lycée, les programmes scolaires inscrivent la nécessité d'acquérir et de maîtriser des compétences numériques. Tous les enseignements peuvent mobiliser des outils et des ressources numériques qui participent à la construction de ces compétences.

Mis à jour : juin 2023

Actualité

Dix webinaires pour développer les compétences numériques



PIX pour les élèves
et maintenant PIX
pour les enseignants



Tester les parcours sur Pix Orga

Rentrée 2022
Parcours de rentrée +

Parcours collège +

Parcours lycée +



Le dispositif **Pix+ Édu** vise à renforcer la culture numérique professionnelle des personnels enseignants et d'éducation. Ce dispositif est composé d'un parcours d'auto-positionnement et de formations en ligne ou en présentiel pour accompagner la montée en compétences. Il porte sur les compétences numériques transversales et professionnelles définies dans le cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation (CRCN-Édu).²

Un **parcours d'auto-positionnement Pix+ Édu** sera diffusé mi-septembre à tous les enseignants et personnels d'éducation. Il offre la possibilité, sur la base du volontariat et en moins de deux heures, de découvrir le dispositif Pix+ Édu, de se situer dans la maîtrise des compétences numériques pour l'éducation, et d'accéder à des ressources de formation en ligne.

Les informations seront accessibles à partir de la rentrée sur vos espaces Pix Orga, depuis la rubrique « Campagnes » (onglet « Toutes les campagnes »).

EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour cette rentrée 2023, le ministre de l'Éducation nationale a souligné l'enjeu que porte l'École comme premier lieu de la transition écologique au travers de 20 mesures concernant les apprentissages des élèves pour comprendre la transition écologique, leur action au travers de démarches et de projets pédagogiques contextualisés, et leur engagement individuel et collectif.

La première de ces mesures concerne la publication dans les jours à venir d'un référentiel de compétences relatif à la transition écologique, qui sera accompagné de repères de progression pédagogique sur l'ensemble de la scolarité, dont vous pourrez nourrir vos pratiques pédagogiques dans les démarches disciplinaires tout autant que dans les démarches de projet pluridisciplinaire ou éducatif.

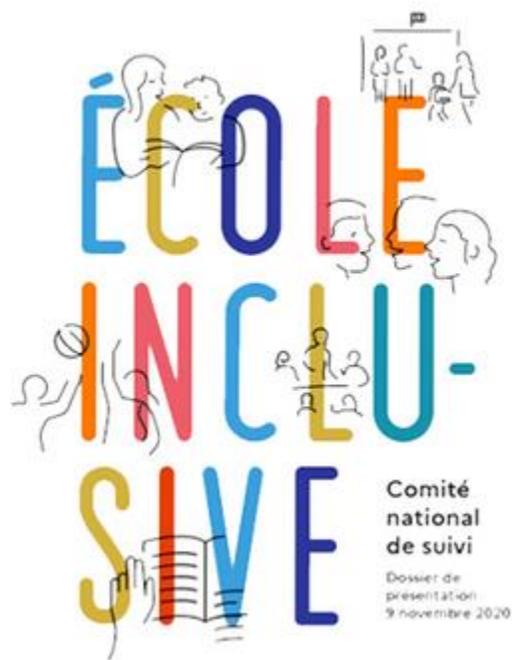
Lettre de rentrée
EDD
Académie de
Toulouse
Cliquer sur l'image



ÉCOLE INCLUSIVE

Les attestations de compétences à transmettre en version Word à l'inspectrice pour signature puis à pole.handicap@ac-toulouse.fr

Le référent académique handicap est M. Philippe Montoya,



- la création d'un statut renforcé pour les **accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)**, à travers une nouvelle indemnité et l'amélioration de leur formation ;
- la mise en place de **pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)** afin de mieux coordonner les aides humaines, éducatives et thérapeutiques au plus près des élèves ;
- le lancement du Plan mercredi, pour garantir à tous les enfants, handicapés ou non, un **accueil de loisirs éducatifs** le mercredi ;
- un meilleur aménagement des épreuves des **examens** et des **concours** pour les **candidats en situation de handicap**.

SANTÉ SÉCURITÉ

Les actions en santé sécurité continuent avec les formations SST et PRAP et leurs projets associés. L'an passé un forum a rassemblé des élèves de terminale ASSP autour des risques dans le secteur aide à domicile.

Les enseignants de PSE sont régulièrement impliqués dans ces projets comme le risque sonore avec des sections industrielles.

Cette année, le tertiaire est engagé sur des formations PRAP IBC.

Un projet traitant du risque chimique va concerner les filières coiffure, esthétique, prothèse dentaire, ortho prothèse...

Les enseignants de SEGPA forment régulièrement à la PRAP et participent aux challenges

Bravo à tous pour votre engagement



Les formations continues (MAC SST) se feront par préinscription sur le site <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/es-st/inscription-pour-les-mac-sst-2023-2024>

Les MAC PRAP seront à public désignés vous serez informé des dates sur Sofia

Les demandes de formations initiales pour des nouveaux formateurs se feront également sur le site disciplinaire ES&ST.





Personnel formé dans l'académie de Toulouse

Vos formateurs et interlocuteur en santé sécurité au travail:

Géraldine SERE, chargée de missions,
Olivier Couzi, Bruno Fauque, Nicolas Wolf et Joshum formateurs de formateurs SST, PRAP et ES&ST

Vivian Grosset et Magali SAPY enseignants de Biotechnologie ont rejoint l'équipe des formateurs de formateurs (SST et PRAP)

Claudine Berjont et Mylène Monnet Pour la PRAP 2S

Une adresse mail unique pour les joindre : es-st@ac-toulouse.fr

Les enseignants des établissements privés sous contrat souhaitant suivre la formation de formateur SST et PRAP doivent se rapprocher de leur correspondant Ogeli

3 formateurs de formateurs PRAP IBC	3 formateurs de formateurs PRAP 2S	7 formateurs de formateurs SST
141 formateurs IBC	66 formateurs 2S	445 formateurs SST
ES&ST : 99 %	ES&ST : 99 %	ES&ST : 98 %
tout, 1295 personnes ont la formation en		
242 IBC	21 2S	1777 SST
---	--	

LES RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES pour tous les secteurs

- **Privilégier le travail en équipe et l'approche par compétences. Elaborer le plan de formation sur le cycle complet** en incluant les PFMP, la PSE et la Co-intervention. Ceci afin de développer l'autonomie des apprenants et leur permettre d'adopter des attitudes et des comportements professionnels responsables.
- **Suivre et formaliser dans un document l'acquisition des compétences** pour chacun des élèves. Ce document doit permettre à l'enseignant et à l'élève de connaître à tout moment le niveau de compétence atteint. L'autonomie et la prise d'initiative progressive des élèves seront à privilégier.
- **Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques de projets**, notamment dans le cadre de la réalisation du chef-d'œuvre qui concerne tous les élèves de CAP et de Bac pro et par la mise en œuvre de projets fédérateurs en classe de 3ème prépa-métiers et de SEGPA.



PFMP



La rémunération des PFMP sera soumise à l'assiduité des élèves
Une nouvelle trame de convention est à disposition sur [eduscol](https://www.eduscol.education.fr/)

La préparation des élèves au départ en PFMP concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique. Consulter la brochure « Réussir son entrée en lycée professionnel » circulaire n° 2016-055 **du 29-3-2016**.

Les équipes seront toujours vigilantes à accompagner les élèves dans leur recherche. Un dialogue des enseignants avec les structures pourra dénouer certaines situations. Toute adaptation des PFMP devra être envisagée avec le DDFPT et obtenir l'aval des IEN.

Dans tous les cas et conformément aux dispositions classiques, l'élève qui n'aurait pas de lieu d'accueil pour sa PFMP sera accueilli dans le lycée où il bénéficiera d'un enseignement adapté.

Les PFMP doivent faire l'objet d'une attention individualisée avec une définition fine des objectifs de stage, une communication claire avec les tuteurs de stage et une prise en compte des compétences travaillées dans la formation en établissement avant et après la PFMP.

ECOLE PROMOTRICE DE LA SANTÉ

IEN Claire
LAFFONT

Tous les enfants scolarisés passent plus de 40 % de leur temps d'éveil à l'École. Située au cœur des milieux de vie de l'élève, l'École est un milieu privilégié pour mettre en œuvre des actions promotrices de santé qui participent à la réduction des inégalités de santé en ciblant les déterminants de santé.

L'École promotrice de santé (EPSa) est une démarche positive et globale de la promotion de la santé au service du bien-être et de la réussite des élèves. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets de promotion de la santé mis en œuvre en les adossant au projet d'école ou d'établissement.

VADEMECUM

<https://eduscol.education.fr/document/1689/download>

Les établissements peuvent
s'engager dans une démarche
de labellisation LABEL
Edusanté



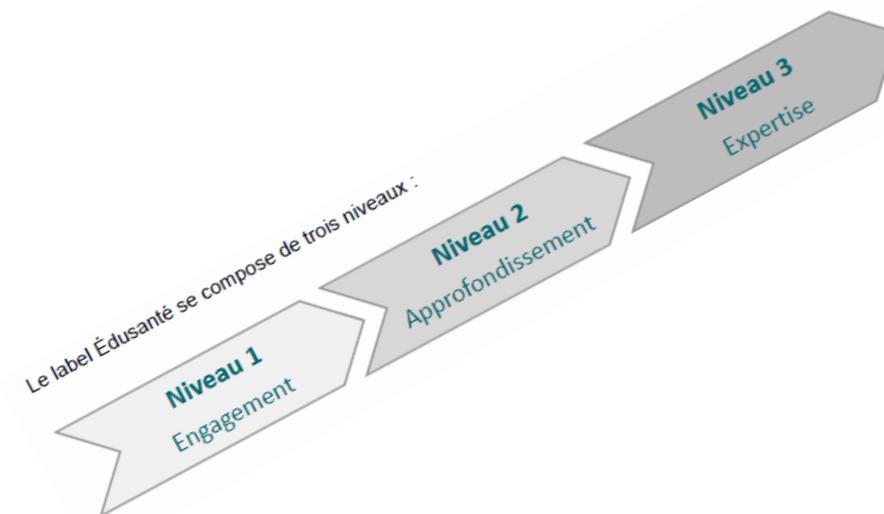
LABEL Edusanté

Le label Édusanté permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en matière de promotion de la santé. Il est proposé aux établissements dans le cadre de la généralisation de la démarche École promotrice de santé.

Le label Édusanté a pour objectifs de :

- mettre en valeur les actions et projets existants en les adossant au projet d'école ou d'établissement ;
- valoriser l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la démarche École promotrice de santé ;
- certifier un certain niveau d'expertise des écoles ou établissements engagés ;
- faciliter le développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé et favoriser à terme les échanges inter-établissements.

[je souhaite m'engager dans la démarche Ecole Promotrice de la Santé](#)



Une démarche adossée au projet d'école ou d'établissement

		Niveau 1 Engagement	Niveau 2 Approfondissement	Niveau 3 Expertise
Équipe projet	Une équipe projet pluri catégorielle, constituée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE, est mise en place dans l'école ou l'établissement scolaire	✓	✓	✓
Réalisation d'un diagnostic	La réalisation d'un diagnostic est engagée afin d'identifier les besoins en matière de promotion de la santé	✓		
	Un diagnostic basé sur les trois axes de la démarche EPSa (éduquer, prévenir, protéger) est réalisé en conseil d'école ou CESCE		✓	✓
Inscription dans le projet d'école ou d'établissement	Les projets s'inscrivent dans un plan d'actions annuel élaboré collectivement en conseil d'école ou CESCE		✓	✓
	Le plan d'actions annuel s'appuie sur un diagnostic et prévoit une évaluation			✓
Valorisation / communication	Les actions menées sont valorisées et relayées par des canaux de communication internes et/ou externes à l'école ou l'établissement		✓	✓

FILIÈRE ALIMENTATION ET HÔTELLERIE RESTAURATION

IEN Claire
LAFFONT

- ❖ **CAP PSR** Production et Service en Restaurations (rapide, collective, cafétéria).
- ❖ **Sciences appliquées** au métiers de l'alimentation et de l'hôtellerie restauration.

Pas de changements majeurs en cette rentrée. Le travail sur l'évaluation par compétences déjà engagé doit se poursuivre et fera l'objet de journées de formations dans le cadre du PRAF.



Bac Pro HPS

IEN Claire
LAFFONT

- Le travail sur l' évaluation par compétences doit se poursuivre en utilisant le document d'accompagnement élaboré par l'équipe de Mazamet, disponible sur le site SBSSA.
 - Un temps de retour sur expérience sera mis en place cette année pour le faire évoluer au regard des besoins repérés.
- Les équipes sont invitées à poursuivre la mobilisation pour promouvoir les métiers de cette filière porteuse d'emplois.

3^{ÈME} PRÉPA MÉTIERS

IEN Claire
LAFFONT

La classe de 3^{ème} prépa métiers est un dispositif qui permet aux élèves de construire leur projet d'orientation en développant leur autonomie en lien avec leur projet personnel et professionnel.

Cette année la **Compétition Nationale des Métiers (worldskills)** s'est **déroulée** à Lyon du 14 au 16 septembre 2023.

De nombreuses ressources ont été créées pour permettre de suivre la compétition à distance, de découvrir des formations et des métiers, d'échanger avec des professionnels.

Un outil numérique « **mission future** » est mis à disposition de tous les établissements scolaires. Nous vous invitons à vous y inscrire avec ces classes.

<https://www.inscriptions-groupes.competition-nationale-des-metiers.org/>

L'ensemble de ce dispositif peut être source d'inspiration dans le cadre du parcours Avenir.



FILIÈRE SOINS PERSONNELS

IEN
C LAFFONT
S LESCLAUZE

Concours Général des Métiers :

- Esthétique, cosmétique, parfumerie (à compter de la session 2023)
- Métiers de la coiffure (à compter de la session 2024).

Le concours général des métiers a pour objectif de distinguer les meilleurs élèves ou apprentis et de valoriser leurs travaux.

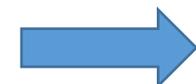
Il s'adresse aux élèves en année terminale de baccalauréat professionnel, soit dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, soit dans les centres de formation d'apprentis ou sections d'apprentissage habilités ou non à pratiquer le contrôle en cours de formation, soit dans des lycées publics ou des établissements privés sous contrat relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation . (Note de service 20-10-2021 MENJS - DGESCO A-MPE)

Une page Eduscol est dédiée à la présentation de ce concours d'excellence :

<https://eduscol.education.fr/1438/concours-general-des-lycees-et-des-metiers>



**Concours général des lycées
et des métiers**



BAC PRO ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

IEN Sylvie
LESCLAUZE

❖ **Bac Pro Esthétique cosmétique parfumerie (ECP) :**

Rénové selon l'arrêté du 29 décembre 2021 et JORF du 25 mars 2022

- Mise en œuvre depuis la rentrée 2022/2023 (seconde BBE):
- **La première session d'examen se tiendra en 2025 selon le** nouveau règlement d'examen et les nouvelles définitions des épreuves

La dernière session d'examen de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté **du 7 avril 2017** aura lieu **en 2024**.



FILIÈRE APPAREILLAGES MÉDICAUX

IEN Sylvie
LESCLAUZE

- ❖ **CAP Ortho-prothésiste:** changement d'intitulé depuis l'arrêté du 27 Février 2023:
« **Certificat d'aptitude professionnelle Opérateur en appareillage orthopédique - spécialité orthoprothèse** »
[arrêté du 27 février 2023 modifiant l'arrêté du 25 août 1994 portant création du certificat d'aptitude professionnelle ortho-prothésiste](#)
- ❖ **Bac Pro Technicien en appareillages orthopédiques:** un arrêté est attendu pour une présentation en pôles d'activités et blocs des compétences.
 - Un accompagnement pédagogique sera proposé dès la parution de l'arrêté.
- ❖ **Bac Pro Technicien en prothèse dentaire:** bilan à restituer et à accompagner sur la première session d'examen qui s'est tenue en 2023 : organisation des épreuves, sujets, résultats...
 - Accompagnement conjoint IA IPR / IEN ET prévu pour la liaison Bac Pro/BTS au regard du module de Terminale (dispositif accompagnement renforcé) et des mesures 4 et 12 de la réforme de la voie professionnelle.



Bac Pro BIT et PIPAC

❖ Bac Pro Bio-industries de transformations (BIT) :

Maintenu pour encore deux sessions d'examens (2023 et 2024)

❖ Bac Pro Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques (PIPAC):

Rénovation du Bac Pro Bio-industries de transformation / Mise en œuvre à la rentrée 2023.

Première session d'examen: 2026

Arrêté du 27 avril 2023 portant création de la spécialité « Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047618976>

Le référentiel et le guide d'accompagnement pédagogique ont fait l'objet d'une première présentation à l'équipe du LP Borde Basse Castres en Juillet 2023

Une journée de formation est prévue dans le cadre du PRAF pour travailler sur le plan de formation, les contextes....

PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT

❖ La PSE:

Pas de changement majeur en cette rentrée.

Le travail sur l'évaluation par compétences déjà engagé est indispensable dans le cadre des apprentissages et de la certification. Il doit se poursuivre.

Pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des compétences en PSE, des ressources nationales et académiques sont disponibles sur le site SBSSA Toulouse.

Compétence 1	Traiter une information	
Compétence 2	Appliquer une démarche d'analyse dans une situation donnée	
Compétence 3	Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, un enjeu réglementaire, en lien avec une mesure de...	
Compétence 4	Proposer une solution pour résoudre un problème	
Compétence 5	Argumenter un choix	
Compétence 6	Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté	

IEN Sylvie
LESCLAUZE

❖ « ...L'année 2024 verra la France accueillir le plus grand événement sportif planétaire : **les Jeux olympiques et paralympiques**. Il s'agit d'une opportunité unique pour promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière auprès de nos élèves... » extrait de la circulaire de rentrée

C'est l'occasion de mobiliser les élèves et les équipes pédagogiques et éducatives tout au long de l'année scolaire. Certains modules de la PSE, notamment le module A3 « *activité physique* », se prêtent à développer des notions en lien étroit avec ce contexte et à développer des compétences disciplinaires, transversales et psychosociales. Dans ce contexte, nous vous encourageons à vous inscrire dans un travail ou projet inter disciplinaire avec les professeurs d'éducation physique et sportive ou pluridisciplinaire en l'élargissant à d'autres disciplines.



PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT

❖ Oral de contrôle:

Rappel: conformément aux textes officiels, l'épreuve de contrôle en baccalauréat professionnel a évolué : La PSE peut, désormais, être choisie par les candidats en tant que première sous-épreuve. Il convient d'en informer les élèves et de les y préparer en temps voulu.

Les deux premières sessions se sont déroulées de manière très satisfaisante.



❖ **La formation au SST (sauveteur secouriste du travail)**: elle est obligatoire dans le cadre de la certification CAP et fortement recommandée en Bac Pro, notamment ceux où les risques professionnels sont majeurs.



FILIAIRE SANITAIRE ET SOCIALE

IEN Béatrice
FROTTIER

BACCALAUREAT ASSP :

Le nouveau [référentiel](#) est applicable aux classes de première. Une journée de formation est prévue à public désigné.

CAP AAGA:

Le nouveau CAP Agent Accompagnant au grand âge est mis en place à la rentrée 2023,

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AAGA.html

Nouveau

La dernière session d'examen du CAP ATMFC aura lieu en 2024

La mention complémentaire aide à domicile (MCAD) s'appellera Certificat de spécialisation aide à domicile en janvier 2025.

Le nouveau référentiel est à mettre en œuvre dès cette rentrée



- La rénovation de ces 3 diplômes suit celle de la formation des Aide soignantes et des auxiliaires de puériculture .
- Les titulaires du bac ASSP ont une équivalence totale des blocs 1, 3, 4 et 5 du diplôme d'aide soignante. Il est indispensable de connaître les attendus de ces formations pour préparer au mieux les élèves.

[Référentiel du DEAS](#) Arrêté du 10 juin 2021

BAC ANIMATION enfance et personnes âgées

IEN Béatrice
FROTTIER

- La première session d'examen a eu lieu en juin

Les élèves titulaires de ce bac détiennent également les unités UC1 et UC2, ainsi que de l'unité UC4 pour les mentions «loisirs tous publics» et «animation sociale», du brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport. Ils doivent recevoir une attestation.

Deux journées de formation sont prévues au PRAF en candidature désignée



SEGPA EREA

Les enseignants de biotechnologie intéressés par un poste en SEGPA dans l'académie doivent en faire la demande à l'occasion du mouvement spécifique académique (SPEA). Nous conseillons aux candidats de se renseigner sur les spécificités et de rencontrer des collègues en poste.

Objectifs de la SEGPA:

Accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet personnel selon différents axes :

- la construction d'une image positive de lui-même,
- la révélation de compétences préexistantes,
- le développement de l'autonomie,
- l'élaboration progressive du projet professionnel, l'ambition
- l'acquisition de compétences et de connaissances,
- l'ouverture artistique et culturelle...

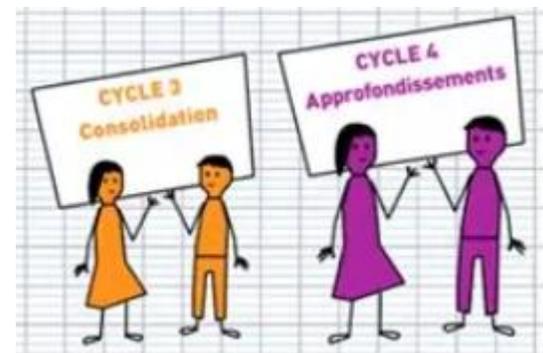


SEGPA EREA

Dans ce cadre, nous soulignons l'importance du travail en équipe pour mettre en œuvre une pédagogie de projet avec :

- des projets pluridisciplinaires et fédérateurs valorisants et motivants, prenant en compte les besoins et potentialités de chaque élève,
- des activités concrètes basées sur des situations réalistes,
- la découverte du monde économique et professionnel,
- la prise d'initiative et l'implication de l'élève.

Dans le cadre des enseignements et de l'évaluation, , les compétences du socle doivent être clairement identifiées et renseignées cycle 3 et/ou cycle 4.



SEGPA EREA

CFG

L'épreuve orale permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

Ces compétences seront travaillées dans le cadre de **tous les enseignements** au travers des parcours avenir et citoyen (*Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale*).

Pour les élèves susceptibles d'atteindre les attendus du cycle 4 et de présenter le DNB pro, vous devrez proposer un **enseignement de SVT** adapté au DNB pro (*Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet*).

